

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1063

présenté par
Mme Vichnievsky et M. Boudié

ARTICLE 1ER QUATER

À la fin, supprimer les mots :

« en vue de renforcer la connaissance du phénomène et de renforcer le traitement des situations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer les mentions relatives aux objectifs assignés aux échanges entre les référents laïcité et les ARS, qu'il est inutile de préciser.